

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°2023-40**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Pôle Relations Citoyennes et Attractivité Territoriale.**

**Service en charge : Affaires scolaires, Réussite Educative**

**OBJET : Attribution et versements de la subvention de fonctionnement à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) au titre de l'année 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses L2121-29 et L2541-12 alinéa 10 ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Considérant que la Ville de Firminy souhaite contribuer au soutien des associations œuvrant en direction de la vie de ses écoles au titre de l'année 2023.

Considérant que l'AFEV par son programme Socrate s'engage pour la lutte contre les inégalités sociales et éducatives et valorise l'engagement citoyen.

Considérant que ce programme repose sur la rencontre entre un lycéen bénévole et un collégien en situation de fragilité scolaire et/ou sociale pour mettre en place un soutien en binôme, que les séances sont animées par des jeunes en service civique recrutés et formés par l'AFEV, les lycéens aident leurs cadets à prendre confiance en eux en permettant une remobilisation dans le parcours scolaire, que sur la commune 40 collégiens et 40 lycéens participent à ce projet.

Considérant qu'il convient de faciliter la gestion de trésorerie de l'association pour l'année scolaire en cours, en proposant un premier versement de la subvention de fonctionnement telle que présentée dans le tableau ci-dessous. Le deuxième versement sera mandaté ultérieurement, au cours du second trimestre 2023 postérieurement au vote du budget primitif 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement de la subvention de fonctionnement à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville au titre de l'année 2023 telle que présentée dans le tableau ci-dessous,

<b>ASSOCIATION</b>	<b>SUBVENTION 2023</b>	<b>1<sup>ER</sup> VERSEMENT</b>	<b>2<sup>eme</sup> VERSEMENT</b>
Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)	1 000 €	500 €	500 €

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°2023-40**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

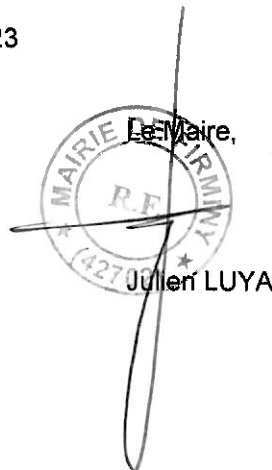
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des voix des membres présents,

- **APPROUVE** l'attribution et le versement de la subvention de fonctionnement à l'association de la fondation étudiante pour la ville au titre de l'année 2023 telle que présentée dans le tableau ci-dessus,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 31 janvier 2023

  
Le Maire,  
Julien LUYA

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU MARDI 31 JANVIER 2023**

**Attribution et versements de la subvention de fonctionnement à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) au titre de l'année 2023**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 24 Janvier 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 31 Janvier 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS :**

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe (à partir de 18 h 20), Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla, M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 15), Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan (à partir de 18 h 29), Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal (jusqu'à 22 h 22), M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle (à partir de 18 h 16), M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

**POUVOIRS :** M. CHALAND Christophe à M. MADO Patrick (jusqu'à 18 h 20), M. ZEDDA Marc à CHANUT Robert (à partir de 18 h 15), M. GRANGE Gaëtan à Mme CAMOSSO Jacqueline (jusqu'à 18 h 29), Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme PORTAILLER Chantal à M. LEVET Vincent (à partir de 22 h 22), Mme GIBERNON Danielle à M. PETIT Marc (jusqu'à 18 h 16).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme MAISONNEUVE Marie.

**ABSENT :** M. CHANUT (jusqu'à 18 h 15), M. ZEDDA Marc (jusqu'à 18 h 15), Mme CREGO Tiffanie.

**PERSONNEL ADMINISTRATIF :** M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de membres absents :	1
Nombre de votants :	32

